



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°37
28 avril 2025



- Décisions du 23 avril 2025 portant délégation de signature du directeur territorial
à ses collaborateurs

*ordre général

*ressources humaines

*ordonnateur secondaire

*marchés

Direction territoriale Rhône Saône

P 2

P 7

P 15

P 21

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public
et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DECISION

Portant délégation et subdélégation de signature

Le Directeur territorial de VNF RHÔNE SAÔNE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1^{er} octobre 2019,

Vu la décision du 23 décembre 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Christophe Wendling, directeur territorial Rhône-Saône en matière d'ordre général,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 4 mai 2018 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Petite Saône à compter du 1^{er} juin 2018,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu notamment la décision du 4 juin 2021 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône à Sète à compter du 1^{er} septembre 2021,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, délégation de signature est donnée à :

Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe Rhône-Saône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING et de Mme Frédérique BOURGEOIS, à

M. Steven HALL, directeur des UTI,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, de Mme Frédérique BOURGEOIS, et de M. Steven HALL, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, aux personnes ci-après :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric POIRSON, adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,

Mme Alice NERON, responsable de la direction de la gestion durable, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Camille REMY, responsable adjointe de la direction de la gestion durable et cheffe de projet modernisation,

Article 3

Conformément à l'article L.4313-3 du code des transports, subdélégation de signature permanente est donnée à Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer en mon nom :

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance, tels que mentionnés à l'article 4 de la décision du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône Saône en matière d'ordre général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING et de Mme Frédérique BOURGEOIS, subdélégation de signature est donnée à M. Steven HALL, directeur des UTI et à M. Bruno VIDAL, secrétaire général, à l'effet de signer en mon nom :

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance tels que mentionnés à l'article 4 de la décision du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône Saône en matière d'ordre général.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, de Mme Frédérique BOURGEOIS, et de M. Steven HALL, délégation de signature est donnée pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), à M. Fabrice JURY, responsable du pôle juridique et marchés.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, de Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe et de M. Steven HALL, directeur des UTI, délégation de signature est donnée à l'effet de déposer plainte au nom de l'établissement, sans constitution de partie civile à :

M. Christophe HUOT-MARCHAND, responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin ;
M. Thomas DEMOLY, responsable de l'UTI Petite Saône ;
M. Jérôme QUITTARD, responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Thomas MOMBER, responsable du service fluvial lyonnais ;
M. Guillaume CHAUVEL, responsable de l'UTI Canal du Rhône à Sète.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, de Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe, de M. Steven HALL, directeur des UTI, et de M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement, délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau ou de réseau de télécommunications ou de réseau Enedis/EDF/RTE du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total de redevance rapporté à l'année ne dépassant pas 8 000 € à :

M. Vincent BALAY, responsable du bureau gestion domaniale – direction du développement

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, de Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe, de M. Steven HALL, directeur des UTI, de M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement et de M. Vincent BALAY, responsable du bureau gestion domaniale, délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau ou de réseau de télécommunications ou de réseau Enedis/EDF/RTE du domaine public fluvial portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total de redevance rapporté à l'année ne dépassant pas 2 000 € à :

Mme Muriel MARILLIER, gestionnaire domaniale au bureau gestion domaniale – direction du développement

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, de Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe, de M. Steven HALL, directeur des UTI, délégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1 :

- a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total de redevance, rapporté à l'année, ne dépassant pas 8 000 €, à l'exclusion :
 - des occupations temporaires de prise ou rejet d'eau ;
 - des autorisations ou conventions constitutives de droits réels ;
 - des autorisations ou conventions dont le bénéficiaire est un agent de VNF ou un agent public (en activité ou non) ;
 - des autorisations ou conventions pour réseau de télécommunications ou réseau Enedis, EDF ou RTE ;
- b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, de Mme Frédérique BOURGEOIS, de M. Steven HALL et de M. Nicolas CHARTRE, délégation de signature est donnée pour prendre toute autorisation d'occupation temporaire « escales » sur le domaine géré par Voies navigables de France d'un montant total annuel prévisionnel inférieur à 50 000 €, à :

Mme Caroline SCHLOSSER, Responsable du bureau tourisme et territoires – direction du développement.

Article 10

La décision du 16 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 23 avril 2025

**Le directeur territorial
de Voies navigables de France
Rhône Saône
Signé**

Christophe WENDLING

**Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France
ANNEXE I-1**

Liste des agents ayant délégation de signature conformément à l'article 8 susvisé.

Nom	Fonction
UTI Canal du Rhône à Sète	
Guillaume CHAUVEL	Chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète
Jean PERNEL	Chef du Pôle Domaine et Tourisme
Philippe SCHNEIDER	Chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète
Service fluvial lyonnais	
Thomas MOMBER	Responsable du Service Fluvial Lyonnais
Éric TISSIER	Responsable adjoint du Service Fluvial Lyonnais
Mélanie MANGE	Responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais
UTI Grande Saône	
Jérôme QUITTARD	Responsable de l'UTI Grande Saône
Pauline DECOIN	Responsable Adjointe de l'UTI Grande Saône
Yannick SAVOY	Responsable Adjoint de l'UTI Grande Saône
Cindy ROZOTTE	Responsable du Pôle Gestion Domaniale de l'UTI Grande Saône
UTI Petite Saône	
Thomas DEMOLY	Responsable de l'UTI Petite Saône
Yannick COUPRY	Responsable adjoint de l'UTI Petite Saône
David JACQUES	Responsable Domaine et Sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône
UTI Canal du Rhône au Rhin	
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Marc RIGOLIER	Responsable adjoint de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Vincent THEVENOT	Responsable du pôle domaine de l'UTI Canal du Rhône au Rhin



DECISION
Portant délégation de signature
En matière de ressources humaines

Le Directeur territorial de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu la décision du 4 mai 2018 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Petite Saône à compter du 1^{er} juin 2018,

Vu la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

Vu la décision du 4 juin 2021 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône à Sète à compter du 1^{er} septembre 2021,

D E C I D E

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, Directeur territorial Rhône-Saône, délégation est donnée à Mme Frédérique BOURGEOIS, Directrice territoriale adjointe Rhône-Saône pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014 modifiée, à savoir :

- Toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- Tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci
- Les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- Les décisions d'intérim,
- les actes de validation des congés et absences ci-dessous :
 - 1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :
 - Compte épargne-temps (y compris CET historique),
 - Congé annuel,
 - Congé fractionnement,
 - Repos compensateur ;
 - 2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :
 - Compte épargne-temps,
 - Congé abondement,
 - Congé conventionnel,
 - Congé payé annuel,
 - Congé pont,
 - Heures de délégation des représentants du personnel,
 - Préparation examen apprenti,
 - Repos compensateur (obligatoire et de remplacement) ;
 - 3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :
 - Banque de temps,
 - Congé de bilan de compétences,
 - Jours acquis sur don de jours de repos,
 - Jour de réduction du temps de travail,
 - Récupération (y compris des heures effectuées) ;
 - 4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :
 - Compensation de poste,
 - Repos récupérateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING et de Mme Frédérique BOURGEOIS, délégation de signature concernant les autorisations d'utilisation des véhicules personnels des agents en service est donnée à :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric POIRSON, adjoint.

Article 2 :

Dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part à M. Eric POIRSON adjoint,

M. Steven HALL, directeur des UTI,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,

Mme Alice NERON, responsable de la direction de la gestion durable, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Camille REMY, responsable adjointe de la direction de la gestion durable, cheffe de projet modernisation,

Et à MM. les responsables d'Unités Territoriales d'Itinéraires, et en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints et encadrants désignés dans l'annexe I.

Pour signer les actes et décisions suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

les actes de validation des congés et absences listés dans l'article 1

- Autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - Pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - Pour les événements de famille suivants :
 - Mariage/ PACS de l'agent,
 - Naissance ou adoption d'un enfant,
 - Mariage d'un enfant,
 - Décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - Décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - Pour les parents d'élèves,
 - Pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
 - Pour les femmes enceintes :
 - Pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - Pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
 - Pour la préparation et la participation aux concours et examens professionnels,
 - Pour les dons du sang et de plaquettes,
 - Pour raisons syndicales.
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- Mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- Relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3 :

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe II pour signer les actes et décisions suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- les actes de validation des congés et absences listés dans l'article 1
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

Article 4

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe III pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- les actes de validation des congés et absences listés dans l'article 1

Article 5

La décision du 19 novembre 2024 en matière de ressources humaines est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 23 avril 2025

**Le directeur territorial
de Voies navigables de
France
Rhône Saône
Signé**

Christophe WENDLING

Annexe I

Liste des chefs d'Unités Territoriales d'Itinéraires ayant délégation de signature en matière de ressources humaines Pour les actes et décisions visés à l'article 2

Nom	Fonction
Guillaume CHAUVEL	Chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète
Thomas DEMOLY	Responsable de l'UTI Petite Saône
Jérôme QUITTARD	Responsable de l'UTI Grande Saône
Thomas MOMBER	Responsable du Service Fluvial Lyonnais
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin

Liste des adjoints et encadrants ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'UTI

Nom	Fonction
Philippe SCHNEIDER	Chef adjoint de l'UTI du Canal de Rhône à Sète
Yannick COUPRY	Responsable adjoint de l'UTI Petite Saône
Yannick SAVOY	Responsable adjoint de l'UTI Grande Saône
Pauline DECOIN	Responsable adjointe de l'UTI Grande Saône
Marc RIGOLIER	Responsable adjoint de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Éric TISSIER	Responsable adjoint du Service Fluvial Lyonnais

Annexe II
Liste des encadrants ayant délégation de signature
En matière de ressources humaines pour :

- Les actes de validation des congés et absences listés dans l'article 1
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

Nom	Fonction
Siège	
Karine PASCAL	Responsable du bureau Environnement Gestion Hydraulique (DGD)
Patrice BARBIERO	Responsable bureau Exploitation Sécurité de la Navigation (DGD)
Caroline DUMONT	Responsable du bureau information géographique (DGD)
Mathieu BERTRAND	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sabine DEVILLE	Responsable du centre de services partagés (SG)
Vincent BALAY	Responsable du bureau gestion domaniale (DDEV)
Fabrice JURY	Responsable du pôle juridique et marchés (direction)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau Économie, transport et prospective (DDEV)
Benjamin FAUVEAU	Responsable de la mission territoriale de développement PACA/LR
Caroline SCHLOSSER	Responsable du bureau Tourisme et territoires (DDEV)
Gladys PUIG	Responsable de la mission Concessions
Nelly PAILHE	Responsable du Pôle Conseil de Gestion et Modernisation (PCGM)
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau des ressources humaines et formation
Isabelle BORIE	Agent comptable secondaire
Antoine QUIDU	Responsable du Pôle communication
Laurent BIGOU	Chef de l'Unité Ingénierie (DUTI)
UTI Canal du Rhône au Rhin	
Jean GUILLEMOT	Responsable exploitation et maintenance
Service Fluvial Lyonnais	
Mélanie MANGE	Responsable projets de développement et gestion domaniale
Daniel CHEDAL	Chef du centre de Fillon
UTI Petite Saône	
Julien VIEILLARD	Responsable exploitation et maintenance
UTI Grand Saône	
Sébastien COLLARD	Responsable du pôle exploitation
Gerald DACQUEMBRONNE	Responsable du Pôle Maintenance Spécialisée et Ingénierie des Ouvrages
Lionel MICHEA	Responsable du pôle maintenance linéaire par intérim
Serge SAHUC	Responsable du pôle bathymétrie
UTI Canal du Rhône à Sète	
Jean PERNEL	Chef du Pôle Domaine et Tourisme - UTI CRS
Cyril ANTOLIN	Chef du pôle ouvrages et bâtiments
Arthur COULET	Chef du Pôle Linéaire

Annexe III

Liste des encadrants ayant délégation de signature En matière de ressources humaines pour :

- les actes de validation des congés et absences listés dans l'article 1

Nom	Fonction
UTI Canal du Rhône à Sète	
DAROUECHI Navi	Chef de Pôle adjoint linéaire
ROUMEGOUX Jean-François	Chef d'équipe exploitation (éclusiers)
LE BAS Jean-Claude	Chef d'équipe maintenance du linéaire CE St Gilles
ILHE Lucie	Cheffe de Pôle adjointe dragages
GUYONNET Laurent	Chef d'Unité matériel, véhicules, engins, bateaux
MAHIEU Cédric	Chef d'équipe maintenance du linéaire CE Palavas les Flots
MOLARO-MAKA Rémi	Chef de la cellule Bathymétrie
UTI Canal du Rhône au Rhin	
BOUTON Nicolas	Chef d'équipe MSL Moulin des Malades
COGET Mickaël	Chef d'équipe – Brigade Dole
MACARD Lionnel	Chef d'équipe maintenance Dole
GOGUELY Claude	Chef d'équipe PSC Dole
FEBVAY Carole	Responsable du pôle entretien / exploitation centre Montbéliard
BARTHE Olivier	Responsable MSO
BOVET Denis	Chef d'équipe brigade de Montbéliard
FIGUEROO Charles	Responsable du pôle entretien / exploitation centre Besançon
THEVENOT Vincent	Responsable domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable des équipes MSO de Besançon à Montbéliard
BROSSE Sébastien	Chef d'équipe MSL - Casamène
VUILLIER Éric	Responsable ingénierie
PULLI Doménico	Chef d'équipe brigade d'Appenans
CHEVALIER Fabien	Chef d'équipe MSL - Casamène - Besançon
CHARRIERE Yann	Chef d'équipe brigade de Baumes-les-Dames
BRETON Fabrice	Chef d'équipe exploitation - Dole Nord
COUR Alexandre	Responsable du pôle support
NICOLET Stéphane	Chef d'équipe brigade d'Appenans

UTI Petite Saône	
CHOLLET Jean-François	Chef d'équipe maintenance spécialisée des ouvrages
MENESTRET Jean-Louis	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire et de la voie d'eau
JACQUES David	Responsable Domaine et Sécurité de la navigation
PAQUET Christophe	Responsable du Bureau des Affaires Générales
DENIZOT Christophe	Chef d'équipe maintenance de 1 ^{er} niveau
CAMUSET Sébastien	Responsable de l'unité maintenance spécialisée des ouvrages
VIEILLARD Julien	Responsable du pôle maintenance
BOUILLARD Michaël	Responsable du centre de maintenance de Gray
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance de 1 ^{er} niveau
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire et de la voie d'eau
SAVET Marick	Chef d'équipe maintenance de 1 ^{er} niveau
VINOT Didier	Chef d'équipe maintenance spécialisée des ouvrages
RENAULT François	Responsable du centre de maintenance de Port-sur-Saône
Service Fluvial Lyonnais	
MILCENT Michel	Chef d'équipe du centre de Fillon
BRETIN Gaëtan	Responsable travaux et ingénierie
UTI Grande Saône	
BROUILLON Déborah	Responsable adjointe exploitation des ouvrages
DESGRANGES Denis	Assistant prévention/ gestionnaire de matériel
ROZOTTE Cindy	Responsable gestion domaniale
CHARTON Françoise	Responsable adjointe gestion domaniale
PATER Jean-Sylvère	Responsable adjoint maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages
ROCHE Philippe	Chef d'équipe maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages
LODOLO Lionel	Chef d'équipe maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages
DANDRIEUX Christophe	Chef de poste exploitation des ouvrages Rochetaillée / Couzon
LORNE Patrick	Chef de poste exploitation des ouvrages Dracé
MEUNIER Alain	Chef de poste exploitation des ouvrages Ecuelles / Charnay
PAGEAUX Christian	Chef de poste exploitation des ouvrages Seurre / Pagny
TERRIER Fabien	Chef de poste exploitation des ouvrages Ormes
VIGOUREUX Julien	Chef d'équipe encadrant – Atelier Mâcon
HERIT Frédéric	Chef d'équipe encadrant – Atelier de Chalon et Seurre
CLAVIER Dominique	Adjoint au chef d'équipe de l'atelier de Chalon - Seurre



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
Relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

Le Directeur territorial de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 4 mai 2018 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Petite Saône à compter du 1^{er} juin 2018,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 4 juin 2021 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône à Sète à compter du 1^{er} septembre 2021,

D E C I D E

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, délégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe Rhône Saône,

Et en cas d'absence ou d'empêchement M. Christophe WENDLING et de Mme Frédérique BOURGEOIS, à :

M. Steven HALL, directeur des Unités Territoriales,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, de Mme Frédérique BOURGEOIS et de M. Steven HALL délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, M. Eric POIRSON, adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,

Mme Alice NERON, responsable de la direction de la gestion durable, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, Mme Camille REMY, responsable adjointe de la direction de la gestion durable, cheffe de projet modernisation,

Pour signer :

- Tout engagement juridique relatif aux dépenses
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- La certification du service fait

Article 3

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Sabine DEVILLE, responsable du centre de services partagés pour :

- Effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- Signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - Tout engagement juridique relatif aux dépenses.
 - Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.
 - Les demandes de paiement et les pièces y afférentes.
 - La certification du service fait.

Article 6

Délégation de signature est donnée aux agents du centre de services partagés désignés dans l'annexe I-3 pour certifier le service fait.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Mme Marine CUSIN, Référente budgétaire, et à Mme Nelly PAILHE, responsable du pôle conseil de gestion et modernisation, pour effectuer, dans la limite de leurs attributions et compétences, des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

Article 8

La décision du 19 novembre 2024 relative à la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 23 avril 2025

**Le directeur territorial
de Voies navigables de France
Rhône Saône
Signé**

Christophe WENDLING

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature
En matière d'engagement juridique relatif aux dépenses
Et de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature**

Nom	Fonction	Unité comptable
Guillaume CHAUVEL	Chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète	UTI CRS
Thomas DEMOLY	Responsable de l'UTI Petite Saône	UTI PS
Thomas MOMBER	Responsable du Service Fluvial Lyonnais	UTI SFL
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin	UTI CRR
Jérôme QUITTARD	Responsable de l'UTI Grande Saône	UTI GS
Mathieu BERTRAND	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Sabine DEVILLE	Responsable du centre de services partagés	SG-CSP

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

Nom	Fonction
Philippe SCHNEIDER	Chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète
Yannick COUPRY	Responsable adjoint de l'UTI Petite Saône
Yannick SAVOY	Responsable adjoint de l'UTI Grande Saône
Marc RIGOLIER	Responsable adjoint de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Éric TISSIER	Chef adjoint du Service Fluvial Lyonnais
Mélanie MANGE	Responsable projets de développement et gestion domaniale
Pauline DECOIN	Responsable adjointe de l'UTI Grande Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature Pour la certification du service fait

Nom	Fonction
Elodie MERCHAT	Comptable
Jean FIAN	Comptable
Pascale ROSSIGNOL	Comptable
Yassine ZEMOULI	Comptable
Malek MERABET	Comptable
Hafida OUARAD	Comptable



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
En matière de marchés publics

Le Directeur territorial de VNF RHÔNE SAÔNE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu le décret du 28 mars 2024 nommant Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 4 mai 2018 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Petite Saône à compter du 1^{er} juin 2018,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 4 juin 2021 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône à Sète à compter du 1^{er} septembre 2021,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, à :

Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe Rhône-Saône,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING et de Mme Frédérique BOURGEOIS, à :

M. Steven HALL, directeur des unités territoriales,

Pour signer tous les actes ou documents visés à l'article 1^{er} - I - En matière de marchés publics et accords-cadres de la délégation de pouvoirs du 31 mars 2014 modifiée susvisée.

Article 2

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône-Saône, de Mme Frédérique BOURGEOIS, directrice territoriale adjointe Rhône-Saône et de M. Steven HALL, directeur des UTI, délégations de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et en cas d'absence et d'empêchement de sa part à M. Eric POIRSON, adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,

Mme Alice NERON, responsable de la direction de la gestion durable, et en cas d'absence et d'empêchement de sa part, Mme Camille REMY, responsable adjointe de la direction de la gestion durable, cheffe de projet modernisation,

Pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accords-cadres, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, d'un montant strictement inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 90 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'Unités Territoriales d'Itinéraires, aux responsables encadrants et leurs adjoints, désignés dans l'annexe I-1, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 40 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 40 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 40 000 € HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe I-2, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant strictement inférieur à 5 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant strictement inférieur à 5 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 5 000 € HT

Article 5

La décision du 23 décembre 2024 en matière de marchés publics est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 23 avril 2025

**Le directeur territorial
de Voies navigables de France
Rhône Saône
Signé**

Christophe WENDLING

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unités, responsables, encadrants et adjoints ayant délégation de signature

Pour l'article 3

(Marchés inférieurs au seuil de 40 000 €)

Nom	Fonction
Natacha LAVAL	Responsable Adjointe du bureau Ressources humaines et formation
Karine PASCAL	Responsable du bureau Environnement Gestion Hydraulique (DGD)
Patrice BARBIERO	Responsable bureau Exploitation Sécurité de la Navigation (DGD)
Mathieu BERTRAND	Responsable du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Fabrice JURY	Responsable du pôle juridique et marchés (Direction)
Caroline SCHLOSSER	Responsable du bureau Tourisme et territoires (DDEV)
Vincent BALAY	Responsable du bureau gestion domaniale (DDEV)
Benjamin FAUVEAU	Chargé de mission transport PACA/Occitanie (DDEV)
Gladys PUIG	Chargée de mission concessions
Rachid BIOUD	Responsable du bureau économie, transport et prospective (DDEV)
Cécile COHAS	Chargée recherche et innovation
Antoine QUIDU	Responsable du Pôle Communication
Laurent BIGOU	Chef de l'Unité Ingénierie (DUTI)

UTI Canal du Rhône à Sète

Guillaume CHAUVEL	Chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète
Philippe SCHNEIDER	Chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète

UTI Canal du Rhône au Rhin

Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Marc RIGOLIER	Responsable adjoint de l'UTI Canal du Rhône au Rhin

UTI Petite Saône

Thomas DEMOLY	Responsable de l'UTI Petite Saône
Yannick COUPRY	Responsable adjoint de l'UTI Petite Saône

Service fluvial lyonnais

Thomas MOMBER	Responsable du Service fluvial lyonnais
Eric TISSIER	Responsable adjoint du Service fluvial lyonnais
Mélanie MANGE	Responsable de projets et de gestion domaniale

UTI Grande Saône

Jérôme QUITTARD	Responsable de l'UTI grande Saône
Yannick SAVOY	Responsable adjoint de l'UTI grande Saône
Pauline DECOIN	Responsable adjointe de l'UTI grande Saône

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
Pour l'article 4 (marchés inférieurs au seuil de 5 000 €)**

Nom	Fonction
Stéphanie SABOYA	Chargée de communication (Direction – pôle communication)

UTI Canal du Rhône à Sète	
Cyril ANTOLIN	Chef de pôle ouvrages et bâtiment
Artur COULET	Chef de pôle linéaire
Karem ABOU SAMRA	Chef de projets fluviaux
Jean PERNEL	Chef du pôle domaine et tourisme
Joseph VIOLLIN	Chef du pôle navigation
Lucie ILHE	Cheffe de pôle adjointe dragages
Navi DAROUECHI	Chef de pôle adjoint linéaire

UTI Grande Saône	
Sébastien COLLARD	Responsable du Pôle Exploitation des Ouvrages
Deborah BROUILLON	Responsable adjointe du Pôle Exploitation des Ouvrages
Serge SAHUC	Responsable du Pôle Bathymétrie
Gerald DACQUEMBRONNE	Responsable du Pôle Maintenance Spécialisée et Ingénierie des Ouvrages
Jean-Sylvere PATER	Responsable adjoint du Pôle Maintenance Spécialisée et Ingénierie des Ouvrages
Denis DESGRANGES	Assistant de prévention/gestionnaire du matériel
Lionel MICHEA	Responsable adjoint du pôle Maintenance des Linéaires
Cindy ROZOTTE	Responsable du pôle Gestion du Domaine Public Fluvial

UTI Petite Saône	
Hervé PIETRYKOWSKI	Responsable ingénierie de proximité
David JACQUES	Responsable domaine et sécurité de la navigation
Sébastien CAMUSET	Responsable de l'unité de maintenance spécialisée des ouvrages
Christophe PAQUET	Responsable du Bureau des affaires générales
Julien VIEILLARD	Responsable du pôle maintenance et exploitation
Michaël BOUILLARD	Responsable du centre de maintenance de Gray
François RENAULT	Responsable du centre de maintenance de Port-sur-Saône

Service Fluvial Lyonnais	
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable réglementaire et environnement
Gaëtan BRETIN	Responsable travaux et ingénierie
Daniel CHEDAL	Chef du centre de Fillon

UTI Canal du Rhône au Rhin	
Jean GUILLEMOT	Responsable du pôle Exploitation Maintenance
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation centre Besançon
Carole FEBVAY	Responsable entretien / exploitation centre Montbéliard
Éric VUILLIER	Responsable du pôle ingénierie
Aurélien COULOT	Chargé des travaux des maisons éclusières
Alexandre COUR	Responsable du pôle Support
Camille BOITET	Responsable parc et matériels
Olivier BARTHE	Ingénieur MSO -Dole